



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Immigration illégale en outre-mer

Question au Gouvernement n° 175

Texte de la question

IMMIGRATION ILLÉGALE EN OUTRE-MER

Mme la présidente . La parole est à M. Joseph Rivière.

M. Joseph Rivière . Ma question s'adresse au ministre de l'intérieur, M. Bruno Retailleau. Monsieur le ministre, depuis votre entrée en fonction, vous faites de la lutte contre l'immigration illégale votre cheval de bataille. Les coups de menton c'est bien mais la géographie c'est mieux !

La France d'outre-mer, et notamment celle de l'océan Indien, est la grande oubliée de votre politique. Sous nos yeux, en déversant toute leur immigration et celle de l'Afrique chez nos frères de Mayotte et, par ricochet, de La Réunion, les Comores ont déclaré une guerre à la France.

Les eaux territoriales de Mayotte sont une vraie passoire ; nos gendarmes, policiers et douaniers sont débordés. La prison de Majicavo regorge de criminels d'origine étrangère. Le mois dernier, vous avez transféré vingt-sept d'entre eux à La Réunion, dans la prison du Port qui est elle-même surpeuplée.

De nombreuses personnes en situation irrégulière errent dans la nature et demeurent sur le sol français de façon illégale, squattant nos ravines et s'organisant en contre-société qui pratique la traque d'animaux sauvages, le vol et la torture d'animaux domestiques, l'agression de femmes et de vieillards dans les lieux publics et privés, l'occupation des rues avec machettes en plein jour.

Les préfectures de Mamoudzou et de Saint-Denis sont submergées de demandeurs de papiers entrés de façon illégale sur notre sol. À une époque pas si lointaine, ces illégaux étaient renvoyés chez eux aux Comores. Les consignes étaient claires : tolérance zéro.

Monsieur le ministre, nous l'avons tous compris, vous avez un agenda politique ; nous aussi ! Au nom du peuple français, pourriez-vous intégrer dans cet agenda le fait que les outre-mer ne sont pas la poubelle de la République et que la départementalisation de La Réunion et de Mayotte implique aussi des droits ? Quand arrêterez-vous de subventionner les Comores ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN et sur quelques bancs du groupe UDR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué chargé de la sécurité du quotidien.

M. Nicolas Daragon, *ministre délégué chargé de la sécurité du quotidien* . Votre question vise à rappeler la nécessité de lutter contre l'immigration illégale que subit la France. Je vous en remercie et réaffirme ici l'engagement de Bruno Retailleau d'y travailler, sous l'autorité du premier ministre, sur tous les territoires.

Comme vous le savez, depuis 2018, La Réunion est confrontée à un phénomène nouveau d'immigration irrégulière depuis le Sri Lanka. Nous avons pris attache avec les autorités de ce pays et obtenu quelques avancées. Nous travaillons également avec le Royaume-Uni car un certain nombre d'embarcations font escale dans l'archipel des Chagos avant de se rendre à La Réunion.

Ainsi que vous l'avez rappelé, Mayotte est la collectivité française la plus touchée par l'immigration en provenance des Comores. L'île connaît une diversification croissante des flux entrants d'immigration irrégulière. La Guadeloupe et la Martinique sont soumises quant à elles à une immigration haïtienne, cubaine, dominicaine et dominiquaise.

Le rapport que la loi du 26 janvier 2024 impose au Gouvernement de remettre sur le sujet est en cours d'élaboration. Nous le présenterons à l'Assemblée prochainement et nous ferons état des moyens technologiques et humains supplémentaires prévus.

Vous connaissez la position du Gouvernement et la mienne en particulier. Nous sommes évidemment opposés à l'immigration irrégulière, et vous savez où doivent se trouver les étrangers délinquants ou criminels : dehors !

Mme la présidente . La parole est à M. Joseph Rivière.

M. Joseph Rivière . J'entends votre réponse et vous en remercie. Les préfets de La Réunion et de Mayotte attendent des instructions rapides et des moyens afin de défendre notre population. (Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)

Données clés

Auteur : [M. Joseph Rivière](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 175

Rubrique : Immigration

Ministère interrogé : Sécurité du quotidien

Ministère attributaire : Sécurité du quotidien

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 novembre 2024